



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

**ARRETE N° 2025-004
TRAVAUX PONCTUELS REGIE D'ASSAINISSEMENT
SUR LA COMMUNE DE
BOULIEU LES ANNONAY**

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par la régie d'Assainissement d'Annonay Rhône Agglo.
- Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux ponctuels et d'urgence sur la commune de Boulieu lès Annonay, pour l'année 2025,

ARRETE

Article 1 :

Suivant les besoins nécessaires à la bonne exécution des travaux ponctuels et pour des motifs de sécurité et de sûreté, la circulation pourra être au droit des chantiers :

- Perturbée,
- Coupée par demi-chaussée et réglée par pilotage manuel ou par feux tricolores,
- Neutralisée

Les déviations nécessaires seront alors mises en place.

Article 2 :

Le stationnement de tout véhicule pourra pour les mêmes raisons être interdit au droit des chantiers.

Article 3 : La vitesse pourra être réduite à 30 km/h dans le périmètre du chantier.

La signalisation de police réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 :

Les véhicules en infraction aux règles du présent arrêté seront verbalisés conformément au Code de la Route (art R417-3 et R417-6) et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais des propriétaires pour stationnement gênant.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
 - Services Techniques
 - La régie d'Assainissement d'Annonay Rhône Agglo
 - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay
- Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 09/01/2025

Le Maire
Damien BAYLE

